

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 12 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Thierry MARCIAN, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Nicolas PETERLINI **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jean Claude BOUROUH à Jean Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Cédric PERRIN à Jean-Jacques DUPREZ, Frédéric ROUSSE à Claude BRUCKERT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 mars	Le 9 mars	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Louis HOTTLET est désigné.

### **2020-02-15C- Budget annexe Pôle touristique Brebotte - Budget primitif 2020** *Rapporteur Christian RAYOT*

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 6 février 2020,*

### **Les grandes lignes du BP 2020 – Pôle touristique Brebotte**

Ce budget est formulé en valeurs hors-taxes.

**Les dépenses de fonctionnement** pour l'année 2020 se montent à **21 587,36 €** elles intègrent principalement la Taxe Foncière, des intérêts d'emprunt en cours, les Intérêts Courus Non Echus

(I.C.N.E) et le déficit 2019 généré par le retard dans les travaux n'ayant pas permis de prélever les loyers initialement prévus.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 24 000 € proviennent des loyers 2020 à percevoir.

Les dépenses d'investissement pour l'année 2020 se montent à 411 009,26 € et concernent l'ensemble des travaux restants et le remboursement du capital d'emprunt pour un montant de 28 100 €.

Les recettes d'investissement se montent à 411 009,26 € et proviennent des restes à réaliser de 2019 pour un montant de 70 000 € (solde de la subvention DETR) et d'un emprunt d'un montant de 341 009,26 € contracté pour terminer les travaux prévus, permettant ainsi d'équilibrer le budget.

### Détail des principaux axes

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	24 000.00 €	21 587.36 €	2 412.64 €
Investissement	411 009.26 €	411 009.26 €	0.00 €
Résultat général de l'exercice			2 412.64 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe Pôle touristique Brebotte.

Annexe : Vue préparatoire.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 14 AVR. 2020

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

